



2023

RAPPORT FINANCIER

RÉSEAU AMAP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

BILAN

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

ACTIF	Exercice : 2 023		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 022 12 Mois	
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	191 210	74 770	116 440	30	91 891	39
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Autres	191 210	74 770	116 440		91 891	
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 266	2 457	2 809	1	3 862	2
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.						
Autres immobilisations corporelles	5 266	2 457	2 809		3 862	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 810		2 810	1	2 810	1
Participations	15		15		15	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	2 795		2 795		2 795	
TOTAL I	199 286	77 228	122 059	32	98 563	42
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et approvisionnements						
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	214 638	3 163	211 475	55	111 465	47
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 393	3 163	12 230		10 651	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	199 245		199 245		100 813	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	49 946		49 946	13	26 745	11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	786		786		573	
TOTAL II	265 370	3 163	262 207	68	138 782	58
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	464 656	80 391	384 265	100	237 345	100

BILAN

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

PASSIF	Exercice : 2023		Exercice : 2022	
	Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES	97 269	25	106 235	45
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres	97 269		106 235	
REPORT A NOUVEAU				
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	5 904	2	-8 966	-4
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	103 174	100	97 269	100
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	94 108	24	71 491	30
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL I	197 282	51	168 760	71
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES	36 874	10		
TOTAL II	36 874	10		
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES			6 924	3
PROVISIONS POUR CHARGES	1 473		6 924	3
TOTAL III	1 473		6 924	3
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5 128	1		
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			13 532	6
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 032	3		
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				6
DETTE FISCALES ET SOCIALES	29 949	8	29 443	12
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES	168		225	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	103 360	27	18 460	8
TOTAL IV	148 636	39	61 660	26
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	V			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	384 265		237 345	100

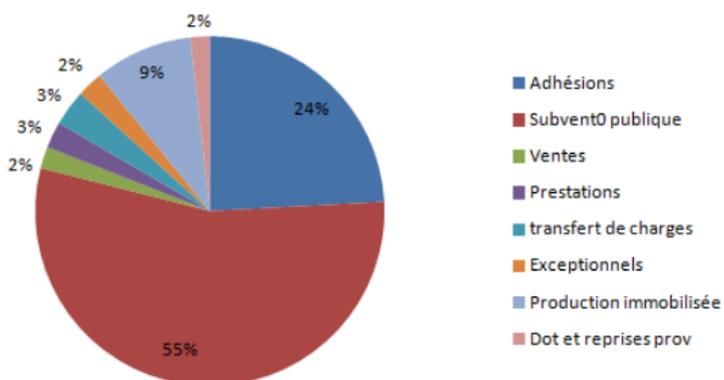
Les comptes sont réalisés par le cabinet comptable CEGAR et le commissaire aux comptes TSARAP. Afin de faciliter la compréhension de la présentation et de l'analyse des données, nous avons favorisé une approche plus économique que comptable (ce qui explique des différences entre les données annoncées dans le narratif qui sont retraitées et celles qui figurent sur les documents comptables).

LES PRODUITS

Les produits de l'exercice 2023 s'établissent à **380K€** contre 327k€ en 2022 soit **+53K€**.

* K€ = 1000 €

Répartition des produits 2023



Les adhésions et dons AMAP et paysan.nes

Les adhésions représentent en 2023 : **64 970€** contre 74 757€ en 2022, soit une baisse de 13% (pour mémoire 2021 : 73 947€).

Ces adhésions permettent de couvrir un peu plus d'un poste à plein temps.

Entre 2023 et 2022, on constate (hors Isère) :

→ En 2023, 88 paysan.nes ont adhéré représentant un montant de 4 350€ avec une cotisation moyenne à 49,43€ alors qu'en 2022 il avait collecté 6 950€ pour une cotisation moyenne de 54.30€. Entre 2022 et 2023 il y a une baisse du montant perçu (- 2 600€) liée au nombre d'adhésion - 40 paysan.nes adhérent.e.s (- 2 172€) et à la baisse de la cotisation moyenne - 4.87 €/adhésion paysan.ne (428€).

→ En 2023, le montant des adhésions amapiennes représentent 54 617€. Le montant unitaire de l'adhésion amapienne est de : 13,11€ contre 12.81€ en 2022. Le nombre de foyers adhérents 4 134 contre 4 300 foyers en 2022.

→ Dons AMAP et paysan.nes en 2023 : 472€ (autres produits)

→ Adhésion 2022 reçues en 2023 : 1 583€

(inclus en produit exceptionnel dans le résultat comptable)

En 2023, une modification des règles de reversement d'adhésions s'applique entre le réseau des AMAP d'Isère et AuRA. Le réseau d'Isère reverse 3.50€ sur les 20€ versés par les amapien.ne.s adhérent.e.s soit 6 002€ pour 2023.

Jusqu'en 2022, le réseau des AMAP d'Isère reverse 31% des adhésions qu'il collecte (2022 = 12 744€), et le réseau AMAP AuRA verse une aide à l'emploi (2022 = 6 250€).

Les ventes de biens et services

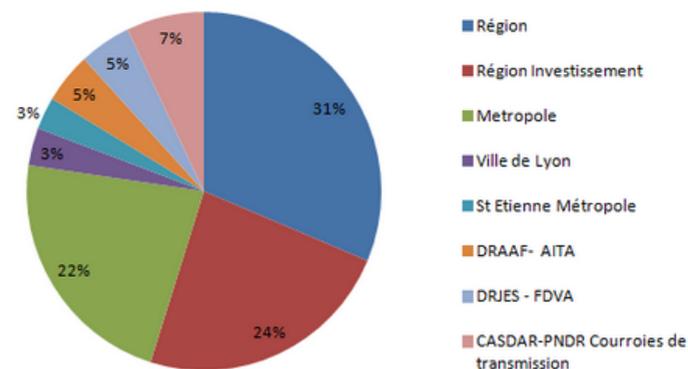
En 2023, les ventes de produits ont généré **20 422€** de recettes qui sont principalement des interventions dans les collèges et lycée (7 715€) et des créations de supports de communication pour des associations partenaires (3 676€).

Les subventions

Les subventions en 2023 s'élèvent à **193 290€**, (pour rappel 154 939€ sur 2022).

En 2021, le réseau AMAP AuRA dépasse le seuil de 153 000€ de subventions publiques, ce qui l'oblige à prendre un Commissaire aux comptes en plus de l'expert comptable.

Répartition des subventions 2023



ÉTAT VIA LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

DRAAF (Ministère de l'Agriculture en Région)

- 8 729€ AITA sur les visites de ferme ; café installation : 30 jours financés à 80%
- 13 543€ CASDAR-PNDR "Courroies de transmission" pour 41 jours de travail financés à 80%

DRAJES (Ministère de l'Éducation en Région)

- 4 500€ accompagnement des AMAP au co-financement de contrats solidaires
- 1 000€ mise en place de la coordination partagée
- 1 500€ mise en place d'une formation au podcast et d'une trame pour des portraits paysans
- 2 000€ pour la formation « Accessibilité alimentaire en AMAP »

Région Auvergne-Rhône-Alpes

- 60 000€ subvention de fonctionnement sur projet, 282 jours financés à 55 %
- 45 000 € de subvention d'investissement pour clic'AMAP et site Internet - 60 jours de travail financés et 42 051€ de prestation financés à 80%, neutralisée sur la production immobilisée
- Les investissements sont positionnés à l'actif du bilan : clic'AMAP (2020) et le site internet (2022) et au passif du bilan en subvention d'investissement.

Production immobilisée

Ce poste représente la part des charges annuelles immobilisées de clic'AMAP et du site internet.

En 2023, la part de la production immobilisée de clic'AMAP est de **34 458€** et du site internet est de **21 087€**

Métropole de Lyon

- 43 000€ subvention de fonctionnement sur 159 jours financés à 80%

Ville de Lyon

- 6 500€ sur l'accompagnement de 6 AMAP Lyonnaises sur les contrats solidaires et la participation au co-financement de contrats solidaires pour 2 AMAP de la Ville.

Métropole de Saint-Etienne

- 3 500€ : Solidarité alimentaire
- 2 100€ : Sensibilisation à la solidarité entre AMAP et fermes

DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

Le réseau est lauréat de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" pour un financement de 140 750€ sur 3 ans (pour les réseaux AMAP AuRA et Isère) 10 043€ sur les 46 917€ de l'année 2023 ont été utilisés en Isère et en AuRA pour le temps d'accompagnement, de formations et de campagne numérique sur l'accessibilité alimentaire auprès des AMAP de la Région. La part de subvention non utilisée est mise en fond dédié pour 36 874€ et utilisée sur 2024-2025.

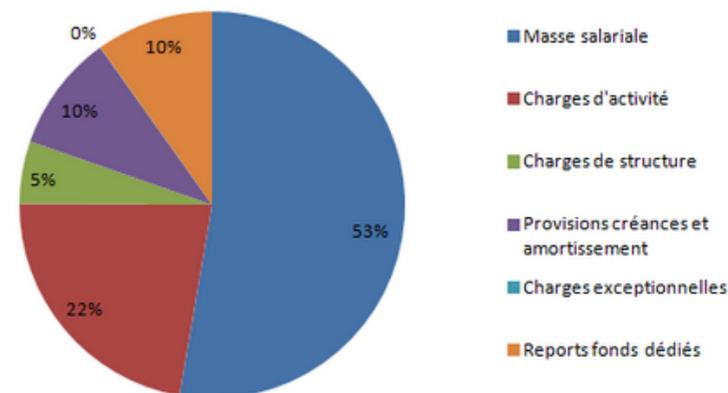
Les transferts de charge

Ils représentent **10 338€** des produits et correspondent principalement aux remboursements des frais de formations salariales 9 078€ et le reversement de 1 200€ de la campagne de Crowdfunding sur les PFEAS à Agribio Rhône-Loire.

LES CHARGES

Les charges de l'exercice 2023 s'établissent à **374K€** contre 335K€ en 2023, soit + 39K.

Répartition des charges 2023



La masse salariale

Le Réseau AMAP AURA a fait le choix d'affilier ses salariés à la **Convention Collective de la Confédération Paysanne**.

En 2023, l'équipe salariée représente au total sur l'année **4.04ETP** (en 2022 = 4,55ETP). La baisse des ETP est due à la rupture conventionnelle de la coordinatrice. Celle-ci avait été provisionnée sur l'exercice 2022 pour 6 925€ (plus de 9 ans d'ancienneté).

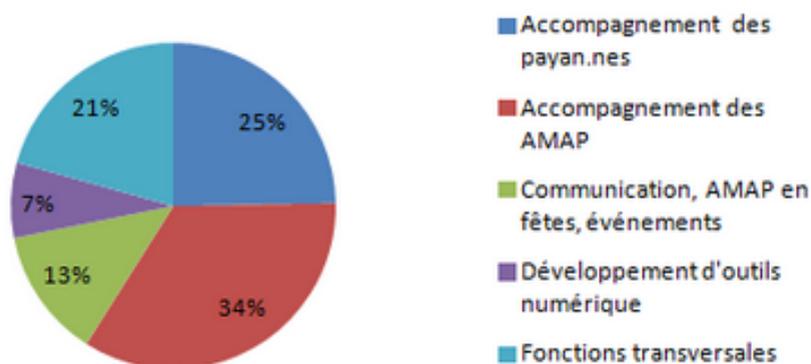
Le conseil d'administration a fait le choix de ne pas remplacer ce poste et de mettre en place une coordination partagée avec l'équipe restante.

La masse salariale est de **182 313 k€** (en 2022 195 712€).

Une provision d'exploitation pour rupture conventionnelle a été provisionnée pour 1473€.

La masse salariale est au service des actions du réseau et se répartit comme suit :

2023 Part des actions/nombre total de jours salariés



Les charges d'activités

Les charges d'activité représentent **84k€** en 2023 contre 72k€ en 2022.

Elles correspondent aux projets suivants :

- 6 610€ contribution aux projets inter-régionaux du MIRAMAP
- 24 705€ Développement clic'AMAP (investissement)
- 16 827€ Développement site Internet du réseau (investissement)
- 8 900€ Impression supports/brochures/banderoles AMAP en fêtes
- 3 400€ Animation au salon Primevère
- 1 355€ Présence des AMAP sur des salons (Primevère et Tatou Juste)
- 4 209€ Participations aux paniers solidaires
- 2 100€ Participations GT acc alimentaire, construction d'outils
- 5 779€ Frais de déplacements (permanentes, administrateur.trices, intervenants)
- 2 400€ Référé pénal s/PFAS contre Arkema

Depuis 2020, le projet clic'AMAP est comptabilisé en investissement.

La part immobilisée en 2023 est de **34 458€**, représentant 24 705€ de prestataires et 9 753€ de temps de travail salarié. Une subvention régionale d'investissement de 26 550€ y contribue à 80%.

En 2022, le site interne du réseau AMAP est également inscrit en immobilisation incorporelle.

La part immobilisée en 2023 est de **21 087€**, représentant 16 828€ de prestataires et 4 259€ de temps de travail salarié. Une subvention régionale d'investissement de 18 450€ y contribue à 80%.

Les charges de structure

En 2023, les charges de structure sont de **19 584€** contre 18 691€ en 2022 et représentent principalement les loyers pour 8 385€ et le coût des cabinets de l'expert-comptable et Commissaire aux comptes pour 5 297€.

Amortissements et provisions

Amortissement 2023 pour les investissements incorporelles (clic'AMAP et site internet) : **30 996€**

Amortissement 2023 pour les investissements corporels : **1 053€**

Provision pour créances douteuses (ITAB) 2023 : **3 163€** (incident s/résultat 2023 : + 445€)

Report en fonds dédiés

36 874€ représentent la part du projet financé par la DREETS "Mieux manger pour tous" non utilisée sur 2023.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

La situation financière du réseau à la clôture des comptes 2023 est positif de **+ 5 904€**.

Les fonds propres s'élèvent à 192 282€.

Le résultat d'exploitation comptable est de **- 18 730€**.

Pour rappel en 2021 il était de -25 015€.

Ce résultat inclut des éléments exceptionnels pour 24 138€ correspondant à :

- 1 845€ correspondent aux adhésions 2022 reçues sur 2023 (1 583€) et non connues lors de la clôture 2022
- 6 924€ Reprise de la provision de la rupture conventionnelle provisionnée sur le résultat 2022
- 3 608€ Reprise de la provision 2022 sur ITAB (incident s/résultat 2023 : + 445€) (cf. point 1.5 Les transferts de charge)

ÉLÉMENTS DE BILAN

ACTIF

Les immobilisations incorporelles portés au bilan sont clic'AMAP (depuis 2018) et site internet (2022) et sont amortis sur 5 ans, le nouveau site internet est immobilisé dès sa mise en ligne en 2022.

Les immobilisations incorporelles incluent les frais de développement (prestations) et le temps de travail associé à ce développement et sont couverts à 80% par des subventions publiques.

Au 31/12/2023, il est porté à l'actif du bilan un montant net de **116 440€** d'immobilisations incorporelles et au passif **94 108€** de subventions d'investissement.

Les immobilisations corporelles sont le coût des travaux d'isolation des bureaux du réseau réalisées en 2021.

Les immobilisations financières représentent les cautions des bureaux du réseau.

PASSIF

Le Fonds associatif est de **169K€** mais prend en compte des investissements (clic'AMAP et site internet).

Les fonds reportés et dédiés (36 874€) concernent la part de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" de la DREETS qui n'a pas été utilisée sur 2023 et donc reportée sur 2024 et 2025.

La provision pour risque (1 473 K€) portée au bilan correspond à la rupture conventionnelle d'une des salariées qui quitte le réseau AMAP AuRA en février 2024.

Les dettes salariales et sociales au 31/12/2023 s'élèvent à 29 949€ dont les URSSAF (12 642€) et les salaires de décembre 2023 (8 042€, versé le 1er du mois).

La trésorerie s'élève à **49 946€** au 31 décembre 2023, incluant la subvention de 46 917€ de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" versés le 21 décembre 2023 au titre de l'année 2023.

En neutralisant ce montant la trésorerie serait de **3 029€**, solde calculé qui montre la fragilité de la trésorerie.

Depuis 2021, toutes les prestations financées par des subventions publiques sont payées au 31/12 de l'année. Cette situation nécessite un fond de trésorerie important en fin d'année pour régler les factures associées aux projets alors que les soldes des subventions sont reçus dans les 3 à 6 mois qui suivent.

Au 31/12/2023, le réseau attend pour **69K€** de solde de subventions publiques.

Le mot du trésorier

Bien que le résultat d'exploitation soit toujours négatif de 18 730€, le résultat de l'exercice est quand à lui revenu à un solde positif de 5 904€. Cela veut dire que nous avons collectivement redressé la tendance à la baisse connue au cours des derniers exercices.

Merci aux salariées qui ont su bien conduire notre barque, aussi bien dans la recherche de nos financements que dans la maîtrise des dépenses.

Le point sur les adhésions reste plus complexe. Les adhésions paysannes baissent significativement (environ 30%). Cela doit nous questionner sur l'image que notre association régionale donne à nos partenaires principaux : les paysan.nes. Les adhésions amapiennes restent quant à elles relativement stables, cela signifierait que les amapien.nes restent des militant.e.s du modèle AMAP. Nous devons donc conforter dans leurs argumentaires de militant.es s'adressant à des cercles plus lointains, car il faut élargir encore notre audience.

Seulement 20% de notre budget provient des adhésions : encore un petit effort, et nous serons bien !

Je remercie encore l'équipe salariée et le conseil d'administration qui travaillent dans un climat de bienveillance quelles que soient les situations rencontrées.

Ce travail permettra à nos paysan.nes bio dans les difficultés actuelles de pouvoir continuer à alimenter notre activité qui oeuvre pour une alimentation saine (puisque bio), et pour tou.te.s quelque soit leur situation.

Jean-François Colin.

L'équipe salariée est composée de 4 personnes qui sont en coordination partagée, elle sera rejointe par deux stagiaires : l'une sur la mobilisation/investissement citoyen.ne au sein des AMAP et l'autre sur la "cartographie" des AMAP de Savoie et Haute Savoie et l'organisation d'une manifestation sur le temps d'AMAP en fêtes.

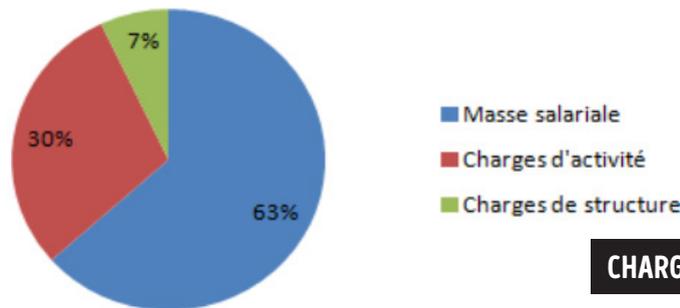
Charges prévues en 2024

Nous prévoyons un montant de charges en 2024 de 311K€.

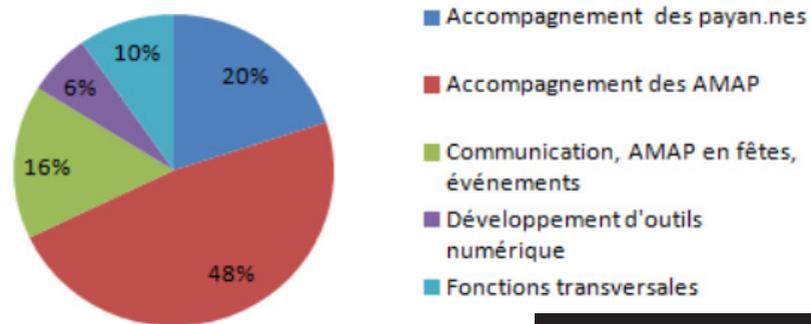
Masse salariale : 197K€

Charges d'activités : 92K€ (déplacements et dépenses d'investissement compris)

Charges de structure : 22K€



CHARGES PRÉVUES EN 2024



PART DES ACTIONS / NOMBRE TOTAL DE JOURS SALARIÉS

Produits

Les produits de l'exercice 2024 s'établissent à 325K€.

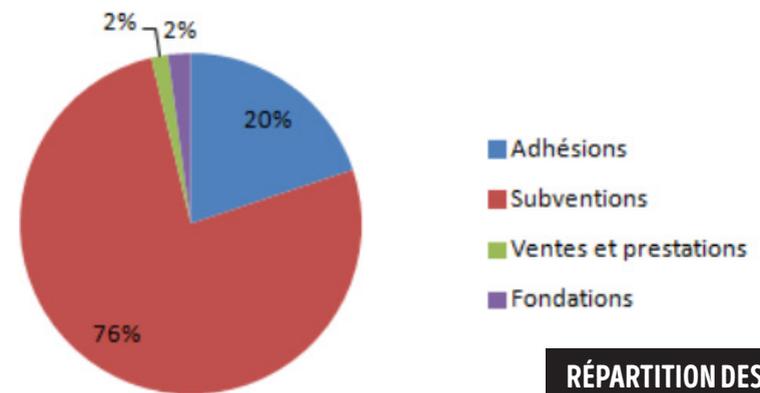
RÉPARTITIONS DES PRODUITS 2024 :

Adhésions : 65K€ (objectif 2024)

Subventions publiques : 255K€

Fondations et assimilés : 7K€

Ventes et prestations : 5K€



RÉPARTITION DES PRODUITS 2024

- **DRAAF (Ministère de l'agriculture en Région) :**
12 538€ - AITA sur les visites de ferme et café installation pour 44 jours financés
4 916€ CASDAR-PNDR "Courroies de transmission"
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes :**
60 000€ subvention de fonctionnement sur projet 208 jours financés à 80%
35 500 € de subvention d'investissement (clic'AMAP et site internet) pour 52 jours de travail et
30 050€ de prestations financées à 80%
- **Métropole de Lyon :**
43 000€ subvention de fonctionnement sur projet : 136 jours financés à 80%
- **Métropole de Saint-Etienne :**
4 150 € Projet alimentaire territorial
- **DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) :**
46 917€ - Appel à projet "Mieux manger pour tous" (pour les réseaux AMAP AuRA et Isère), augmenté d'une part mise en fond dédié de 2023 (36 874€)

Financements demandés à ce jour en attente, avec application d'un facteur de risque

DRAJES

7 088€ FDVA innovation

4 708€ FDVA formation des bénévoles

DRAAF

9 865 € - CASDAR PNDR - Courroies de transmission 2

10 775 € - PNDAR Emergence

Ville de Lyon

4 000€

Métropole de Saint Etienne

4 900€ Accompagnement des AMAP et des payan.nes

Autres :

7 000€ Mutuelle France Unie : financement de paniers solidaires

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 2023 12 mois	Exerc.: 2022 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	64 970	74 757
Ventes de marchandises <i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	13 666	13 055
Ventes de services annexes	6 756	2 477
Production stockée		
Production immobilisée	55 545	50 526
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	193 290	154 939
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	20 871	12 767
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	489	1 132
TOTAL I	355 586	309 653
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	112 824	108 415
Aides financières	5 100	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	135 865	142 501
Charges sociales	46 448	53 211
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 049	19 293
Dotations aux provisions	4 636	10 533
Reports en fonds dédiés	36 874	
Autres charges	519	715
TOTAL II	374 316	334 668
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 730	-25 015

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

RUBRIQUES	Exerc.: 2 023 12 mois	Exerc.: 2 022 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations	534	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		336
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	534	336
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	37	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	37	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	497	336
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV)	-18 233	-24 679
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	1 845	5 402
Sur opérations en capital	22 383	11 616
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	24 228	17 018
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	90	1 304
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	90	1 304
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	24 138	15 713
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	380 348	327 007
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	374 443	335 972
EXCEDENT OU DEFICIT	5 904	-8 966
PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



EN ADHÉRANT, VOUS FAITES VIVRE
LE RÉSEAU ET SES PROJETS

MERCI !

CES ACTIONS ONT ÉTÉ FINANÇÉES EN PARTIE
AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

